

BUDGETS PREVISIONNELS 2020

Note de synthèse
Conseil municipal du 4 juillet 2020

PREAMBULE

Le budget principal 2020 est voté dans un contexte particulier.

C'est le premier budget porté par la municipalité nouvellement élue. Il est le premier reflet des engagements pris quant à la gestion de la commune de Séné.

Mais c'est aussi un budget proposé au vote juste après le déclenchement d'une crise sanitaire sans précédent, qui a vu l'activité de la nation être totalement stoppée, la population confinée à domicile à compter du 16 mars 2020.

Pour faire face à cette situation, une loi d'urgence sanitaire a été votée le 23 mars 2020 et des ordonnances ont été mises en œuvre à partir du 26 mars 2020, pour accompagner juridiquement les prises de décision des collectivités territoriales, entre autres.

A l'échelle de la commune de Séné, les services publics ont globalement tous été fermés à la population, sauf pour la prise en charge des enfants des personnels de santé et le maintien du fonctionnement de la résidence autonomie. Le télétravail a été mis en place pour la majorité des agents, une présence minimale en mairie ayant été maintenue pour assurer les fonctions essentielles de la collectivité, en particulier l'Etat civil, le CCAS, la police municipale, les services techniques pour la sécurité des bâtiments et voiries et le scolaire.

L'activité a peu à peu repris avec la mise en place d'un déconfinement progressif à compter du 11 mai 2020.

Bien sûr cette situation a des conséquences sur le niveau des dépenses et des recettes, tant sur la section de fonctionnement que sur la section d'investissement :

- avec une baisse de dépenses et de recettes liées à la fermeture des services
- avec la mise en œuvre de dépenses pour faire face à la crise sanitaire : protection des agents, protection des enfants, etc
- avec la baisse de recettes de la ville afin d'aider les activités économiques de la ville

Le Budget 2020 sera donc très particulier car totalement inédit du fait de la crise sanitaire qui pèsent sur le fonctionnement des services. Leurs impacts ne seront exactement connus qu'à posteriori.

C'est pourquoi, le choix a été fait de présenter au vote du conseil municipal le budget principal de la ville et de ses budgets sans prise en compte des répercussions COVID qui ne peuvent encore être évalués, aujourd'hui.

Dans le cadre des ordonnances prises par le gouvernement, il sera fait une présentation de ces mêmes dépenses COVID, afin que le conseil appréhende d'ors et déjà les impacts financiers de cette situation, dans l'attente d'une décision modificative qui permette la régularisation budgétaire.

Enfin à cette situation inédite, s'ajoute la nécessité de présenter 3 mouvements financiers spécifiques :

- la perspective du transfert des excédents des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement: vers GMVA dans le cadre du transfert de ces compétences
- le remboursement à GMVA puis le reversement de GMVA de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2018 et 2019, suite à l'annulation de la délibération du conseil communautaire du 21 décembre 2017 par le tribunal administratif de Rennes et l'approbation par le même conseil communautaire de nouveaux critères d'attribution de la DSC
- l'impact de la procédure de désensibilisation de son prêt structuré signé en 2007 avec la société DEXIA (nouvellement SFIL).

Ce budget s'est construit avec les impératifs constants de la maîtrise des charges de fonctionnement, du gel des taux de fiscalité et du maintien de la capacité d'investir et de poursuivre les projets engagés.

I – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

A- Les charges à caractère général : + 2,27% pour le BP 2020/CA 2019

En 2020, l'objectif est de maîtriser les dépenses, sachant que le budget prend en compte :

- l'augmentation du coût des repas de l'Entente, liée à l'augmentation du prix des matières premières et de l'intégration de plus de produits Bio dans la composition des repas d'ici à 2022
- le lancement du renouvellement du marché d'assurance statutaire
- l'augmentation des dépenses d'entretien des bâtiments
- la création d'une ligne de dépenses pour accompagner les associations sportives qui pourraient avoir besoin d'utiliser des salles dans les communes voisines du fait du projet de rénovation du complexe Le Derf.
- la nouvelle augmentation des tarifs forfaitaires du SIVEV

Ces charges évolueront au regard des conséquences de la crise sanitaire actuelle.

B - Les charges de personnel : + 2,49% pour le BP 2020/CA 2019

Pour le BP 2020, les évolutions suivantes sont prévues :

- le calcul des dépenses de personnel sur la base des effectifs complets
- la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité
- les dépenses liées à l'organisation des élections
- la mise en place d'une rupture conventionnelle avec un agent de la commune

Ces charges évolueront au regard des conséquences de la crise sanitaire actuelle.

C - Les autres charges de gestion courante : + 5,17% pour le BP 2020/CA 2019

En 2020, l'évolution des charges de gestion courante sera induite principalement par :

- l'augmentation de la subvention d'équilibre du CCAS, afin de prendre en compte le fonctionnement en année pleine de la maison des habitants soit 101 544 € contre 39 973 € en 2019, l'augmentation des dépenses de secours + 4 000 €. La subvention d'équilibre passe à 331 000 € contre 297 800 € en 2019
- l'augmentation des dépenses d'indemnités des élus par la création d'un 8^{ème} poste d'adjoint
- la prise en compte de l'évolution des demandes associatives et notamment la prise en compte du classement des clubs ;
- la baisse des dotations scolaires et par la participation contrat d'association à l'école privée du fait de la baisse générale des effectifs

Concernant l'attribution des subventions aux associations, elles pourront évoluer aux regards des conséquences possibles liées à la crise sanitaire.

D - Les charges financières alourdies par la renégociation du prêt

En 2020, elles augmentent du fait :

- du remboursement des Indemnités de Renégociation Anticipé (IRA) pour la désensibilisation du prêt structuré signé avec la SFIL (ex Dexia) en 2007, pour un montant de 475 000€
- du versement des intérêts de la dette pour un montant de 220 000 €, soit une stagnation par rapport à 2019
- la nécessité de contractualiser une ligne de trésorerie suite au transfert des excédents de résultat de l'eau et des assainissements.

E - Les charges exceptionnelles d'une ampleur inédite

En 2020, les dépenses de ce chapitre se répartiront comme suit :

- les aides attribuées dans le cadre du dispositif Sén'aide jeunes pour 2000€
- les régularisations de titres antérieurs pour 4000€
- le reversement de la dotation de solidarité communautaire (DSC) au titre des exercices 2018 et 2019, pour un montant de 679 700 €.

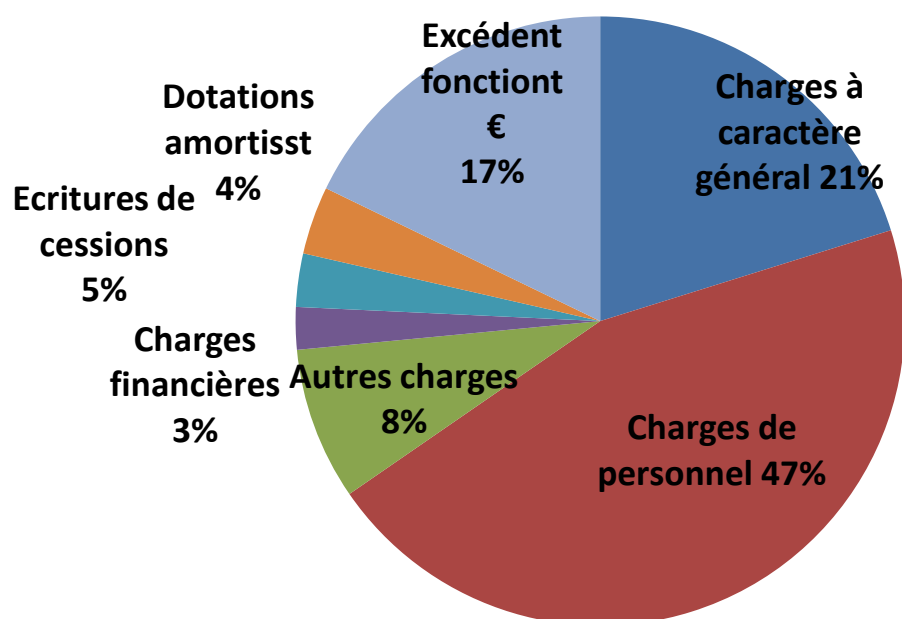
- le reversement auprès de GMVA des résultats de fonctionnements des budgets annexes de l'eau et des assainissements pour la somme de 225 696 €.

F – Les opérations d'ordre : -39,28% pour le BP 2020/ CA2019

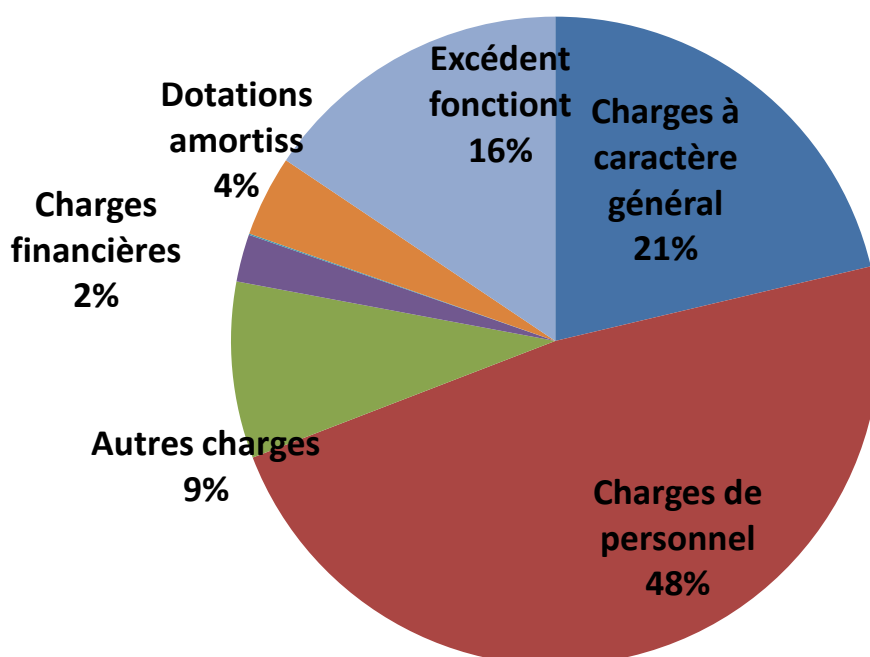
En 2020, ce chapitre présente 2 types de dépenses :

- les dotations aux amortissements pour un montant de 330 000 €,
- la dotation des charges à répartir de 39 600 € qui correspond à l'étalement du remboursement des IRA, sur la durée résiduelle de l'ancien prêt renégocié sur 12 ans.

Compte administratif 2019 par chapitre 9 511 000 €



PREVISION DES DEPENSES 2020 PAR CHAPITRES 9 163 928 € (hors dépenses exceptionnelles)



II - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A - Les atténuations de charges :

Les perspectives de reversement des indemnités journalières et de l'assurance statutaire de la commune sont évaluées de façon prudente avec une inscription à 42 000 €.

Ces recettes pourraient évoluer au regard des conséquences de la crise sanitaire actuelle.

B - Les recettes provenant des prestations de services publics : -9,87% pour le BP2020/CA 2019

En 2020, les produits des services ont diminué par rapport à 2019 :

- une baisse des produits liés à la vente des repas, vu la baisse des effectifs scolaires;
- une forte baisse de la refacturation des agents communaux à la gestion des budgets annexes et des frais de fonctionnement, suite au transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020 pour un montant de 43 874 €

Ces recettes évolueront au regard des conséquences de la crise sanitaire actuelle.

C - Les impôts et taxes : + 9,85 % pour le BP 2020/CA 2019

L'évolution de ce chapitre est de +1% hors remboursement de la Dotation de solidarité communautaire.

1 - Les contributions directes : + 2,18 % pour le BP 2020/CA 2019

Depuis 2006, le Conseil municipal a validé le maintien des taux des 3 principales taxes. Il est proposé de faire de même pour 2020.

En 2020, la loi de Finances a indexé la revalorisation des bases sur l'inflation, soit + 0,9 %.

Par ailleurs, celle-ci prévoit le reversement à l'euro près du montant de la taxe d'habitation pour les ménages, via le transfert de la taxe foncière perçue jusque là par le Département et la mise en place d'un coefficient de compensation versé par l'Etat.

Enfin, la collectivité bénéficiera de l'intégration de nouveaux logements qui permettra une évolution physique des bases de +1,28%. Le montant des contributions notifiées à ce jour est de 5 301 730 €, soit + 84 753 € /CA 2019 dont 32 158 € suite aux nouveaux logements..

Ces recettes évolueront au regard des conséquences de la crise sanitaire actuelle, avec notamment l'annulation de la Taxe locale sur la publicité extérieure.

2 – Des dotations communautaires en baisse :- 5,5% pour le BP 2019

Suite à l'annulation de la délibération du conseil communautaire de GMVA du 21 décembre 2017 déterminant les critères d'attribution de la DSC, le conseil communautaire du 11 mars 2020 a validé de nouveaux critères d'attribution de la DSC, attribuant notamment un poids plus important au nombre de logements sociaux.

Dans ce cadre, la commune de Séné se voit attribuer une DSC de 321 286 €, soit + 31 338€/CA 2019.

Par ailleurs, l'attribution de compensation de GMVA, va diminuer au minimum de 20 243 €, pour atteindre 504 900€ :

- -10 000€ pour la mise en œuvre du transfert des eaux de baignade
- - 10 000€ au titre du transfert de la compétence eaux pluviales.

Concernant les eaux pluviales, une Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) devrait être organisée en septembre prochain pour acter des montants définitifs du coût annuel du transfert (convention de gestion des eaux pluviale adoptée par le conseil municipal du 27 février 2020).

3 - Les droits de mutation : --16 ,62% pour le BP 2020/ CA 2019

Depuis quelques années, la perception de ces droits de mutation est en forte augmentation mettant en lumière l'attractivité du territoire, mais rendant toujours plus difficile l'arrivée de primo-accédants, nouvellement entrés dans la vie active ou de jeunes couples avec enfants.

Les perspectives de recettes pour 2020 sont prudentes, avec un montant inscrit de 490 000€. Les 1^{er} mois de l'année écoulée font penser que cette année encore, les encaissements de droits de mutation pourraient atteindre le montant des 2 précédentes années.

D - Les dotations / subventions : - 0,53% pour le BP 2020/CA 2019

1 - Les évolutions de la DGF : -1,55 %

Celle-ci poursuit sa baisse (-14 232€), du fait notamment d'un écrêtement automatique déclenché par un taux d'imposition jugé faible par l'Etat.

La prise en charges des compensations aux contributions directes par l'Etat a augmentée de + 20,55%, pour un montant de 163 683 €.

2 - Des subventions de la CAF en baisse : -3,90%

Le montant des subventions CAF a été réajusté suite à l'arrêt de la prise en charge du temps périscolaire en 2019.

Ces recettes seront réajustées au regard des décisions prises par la CAF dans le cadre de la crise sanitaire actuelle.

3 – Les autres dotations :

En 2020, la commune percevra une dotation de l'Etat pour compenser pour partie l'organisation des élections municipales, pour un montant d'environ 5000€.

E - Les autres produits de gestion courante : + 30 %

La commune prévoit :

- L'ouverture de Ti Anna qui va générer un loyer de 2 000 € par mois sur 9 mois (charges comprises).
- des recettes prudentes pour les locations de salles
- des recettes prudentes pour les loyers commerciaux

Ces recettes évolueront au regard des conséquences de la crise sanitaire actuelle, avec notamment l'annulation des loyers et des locations de salles.

F - Les produits exceptionnels

Le budget 2020 prévoit le remboursement de sinistres pour un montant de 47 800 €, dont 32 000€ pour un sinistre lié à l'étanchéité de Grain de sel.

Ce chapitre présente par ailleurs l'amortissement d'un montant de 475 000€ pour la désensibilisation du prêt structuré de la SFIL. Celui-ci vient annuler la charge inscrite en section de fonctionnement, qui sera basculée en investissement.

En conclusion,

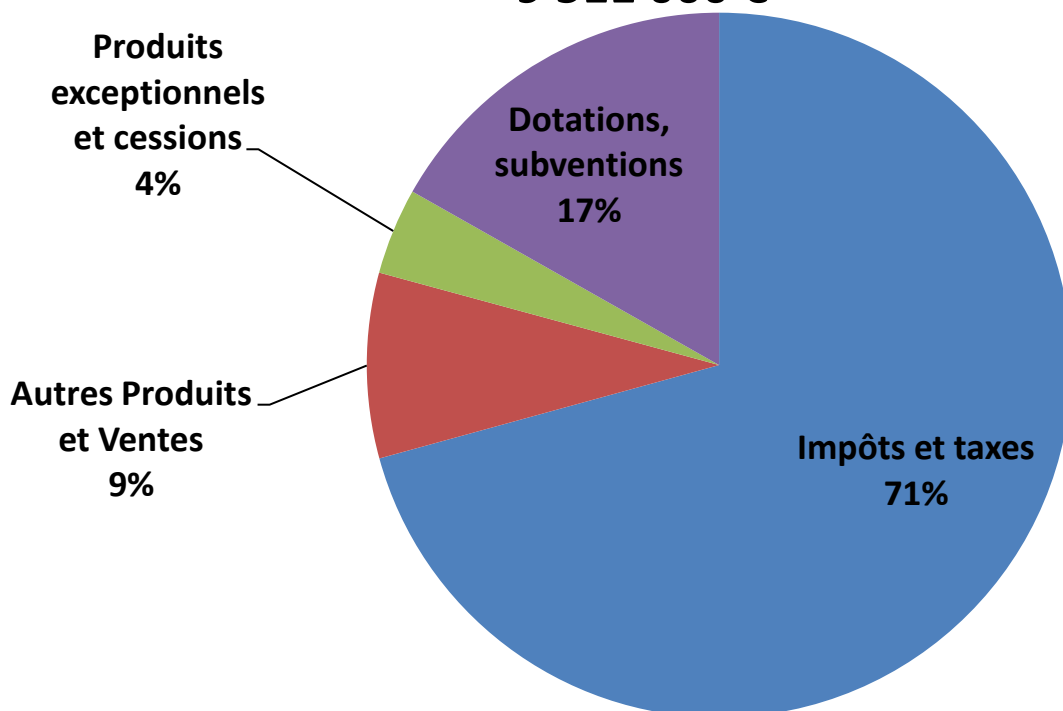
La section de fonctionnement du **compte administratif 2019** a clôturé avec un excédent de 1 686 103,17 €.

Ce résultat vient abonder la section d'investissement du **budget prévisionnel 2020** pour participer à l'autofinancement des investissements.

En 2020, la municipalité a pour objectif de dégager un excédent de 2 323 608,64 € en tenant compte des résultats cumulés des budgets annexes Eau et assainissement. En éliminant les chiffres exceptionnels, le résultat attendu est de 1 454 134 €, qui pourra venir abonder les recettes de la section d'investissement en 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019

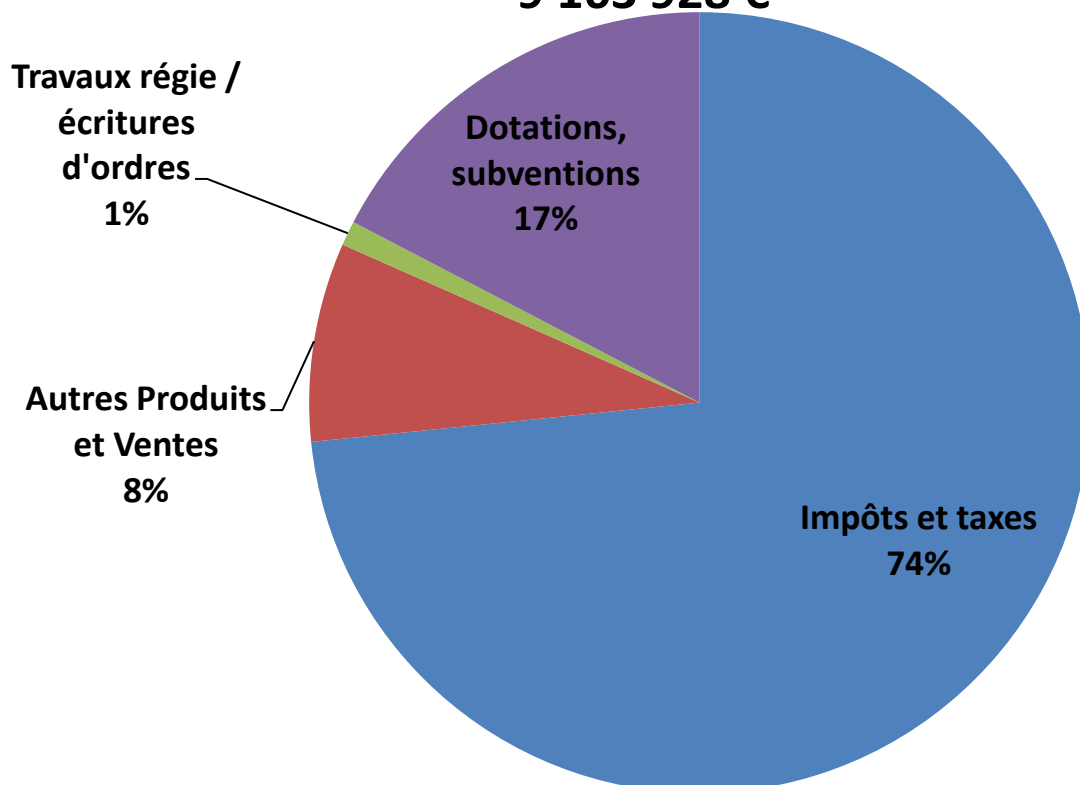
9 511 000 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020

(hors recettes exceptionnelles)

9 163 928 €



III - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2020, la ville poursuivra les opérations en cours:

En matière d'aménagement :

- La poursuite du réaménagement de la Route de Nantes dans le cadre du projet Cœur de Poulfanc et de la venelle vers le parc de Limur ;
- Le démarrage des travaux pour le réaménagement de la rue de Cariel et de la rue des Hirondelles, en septembre 2020;
- La poursuite du réaménagement de l'avenue des spatules ;
- L'achèvement des travaux de construction de « Ti Anna » et l'aménagement extérieur ;
- La poursuite du remboursement du portage foncier pour le 49 Route de Nantes auprès de l'EPFR ;
- le lancement de la réflexion sur la révision du PLU.

Le lancement des nouvelles opérations :

- Le démarrage des travaux pour la réhabilitation du complexe sportif Le Derf ;
- Le recrutement de la maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison des habitants;
- La réfection du préau de l'école Guyomard et du toit de l'école Aveline;
- la réhabilitation et la mise aux normes du terrain C du complexe sportif Le Derf ;
- le lancement de la concertation et de l'étude pour le réaménagement de la place Coffornic.

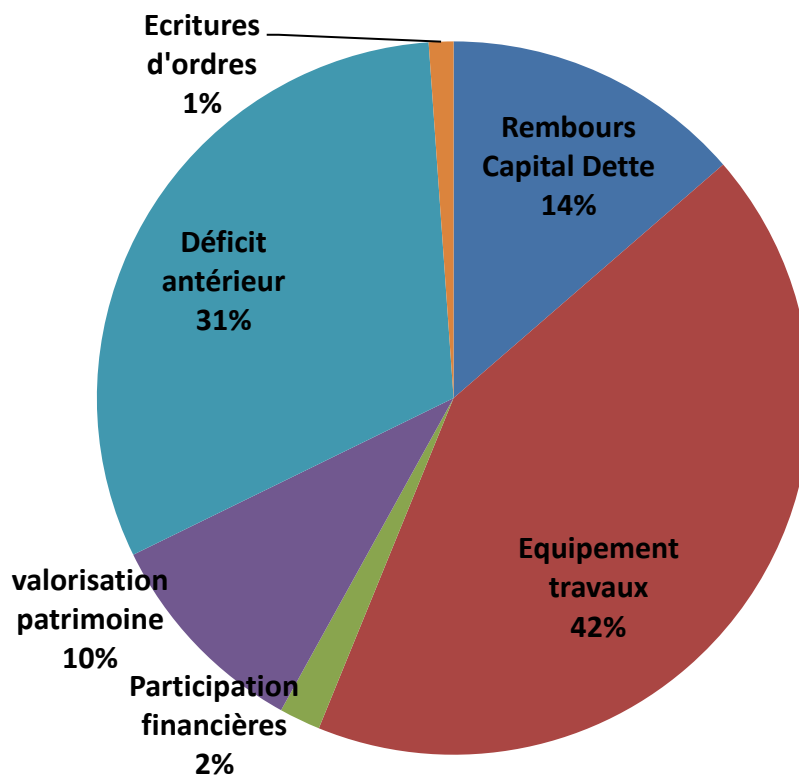
Quelques chiffres en synthèse :

- Le déficit d'investissement antérieur reporté : 384 848,22 €
- Le remboursement du capital de la dette : 781 800 €
- Les dépenses d'équipements inscrites : 2 822 928 €

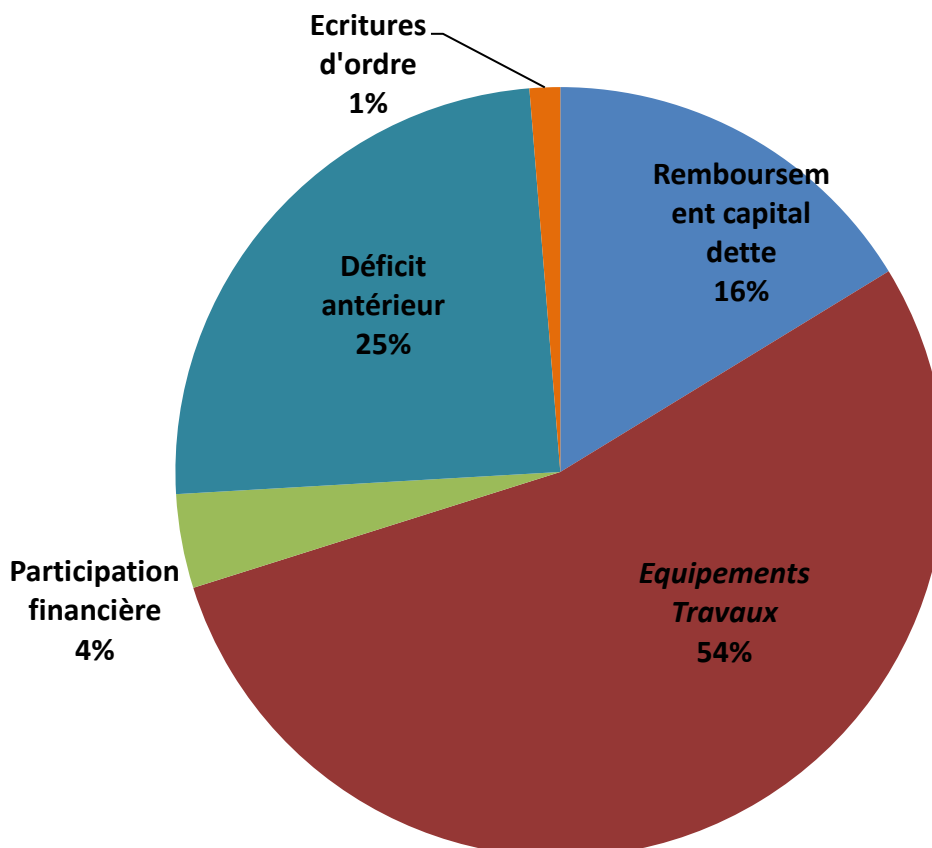
Dépenses exceptionnelles 2020 (non cumulé dans la présentation graphique) :

- Prévision du versement des résultats excédentaires du budget eau et Assainissement soit **916 071 €**
- Inscription de l'amortissement des Indemnités de renégociation de la dette pour **475 000 €** qui seront amortis sur 12 ans soit 39 600 €/an.
- Le remboursement anticipé du solde du prêt toxique de **1 537 323 €** qui s'annule avec le tirage du nouveau contrat de 2 237 323 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 : 5 793 945 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 (Hors dépenses exceptionnelles) 5 280 556 €



IV - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles se décomposent en 5 grands types de recettes :

A - L'excédent de fonctionnement de l'année 2019 reversé à la section d'investissement 2020 pour la somme de 816 628,53 €.

B - Les dotations aux amortissements, qui constituent le second apport de la section de fonctionnement à l'autofinancement de l'investissement : En 2020, le reversement est maintenu à hauteur de 330 000€.
Ce chapitre prévoit par ailleurs une dotation à hauteur de 39 600 € correspondant à 1/12^{ème} des IRA, qui seront inscrits au budget pendant 12 ans.

C - Le FCTVA et la Taxe d'aménagement, pour des montants qui évoluent en fonction des investissements de l'année précédente.

- Evaluation de la Taxe d'aménagement à hauteur de 224 000 €
- Evaluation du FCTVA à hauteur de 172 500 €.

D - Les Subventions notifiées, évoluant selon les demandes et crédits affectées aux opérations d'investissement. Pour l'année 2020, le montant notifié est de 764 334,30 €.

E - Un emprunt d'équilibre, souscrit selon les besoins.

En décembre 2019, la commune a signé un nouveau contrat de prêt de 2 237 323 € au taux de 0,51 %..

Ce nouveau contrat correspond à la renégociation par la collectivité d'un emprunt structuré, pour un montant de 1 537 323,05 €, auquel s'est ajouté un emprunt complémentaire à la renégociation d'un montant de de 1 200 000 €. Ce nouveau prêt a été consolidé en 2 temps ; un 1^{er} tirage de 500 000 € en décembre et affecté sur l'exercice 2019 et les 700 000 € tirés en avril 2020 prenant en compte le remboursement des IRA de 475 000 €.

L'échéance étant au 1^{er} avril 2020, les écritures comptables ont une répercussion sur le budget 2020.

En effet, le capital restant dû de l'ancien contrat doit être remboursé, pour un montant de 1 537 323,05 €, avant que ne soient versées les sommes dans les conditions du nouveau contrat.

Pour équilibrer la section d'investissement, un emprunt d'équilibre est nécessaire de 741 508,15 €, dont 700 000 € sont déjà versé sur l'exercice. Il pourra évoluer en fonction :

- d'un taux de réalisation des travaux en général inférieur à 85 %
- de l'attente de notification de subventions non parvenues lors du vote du budget, donc non inscrites

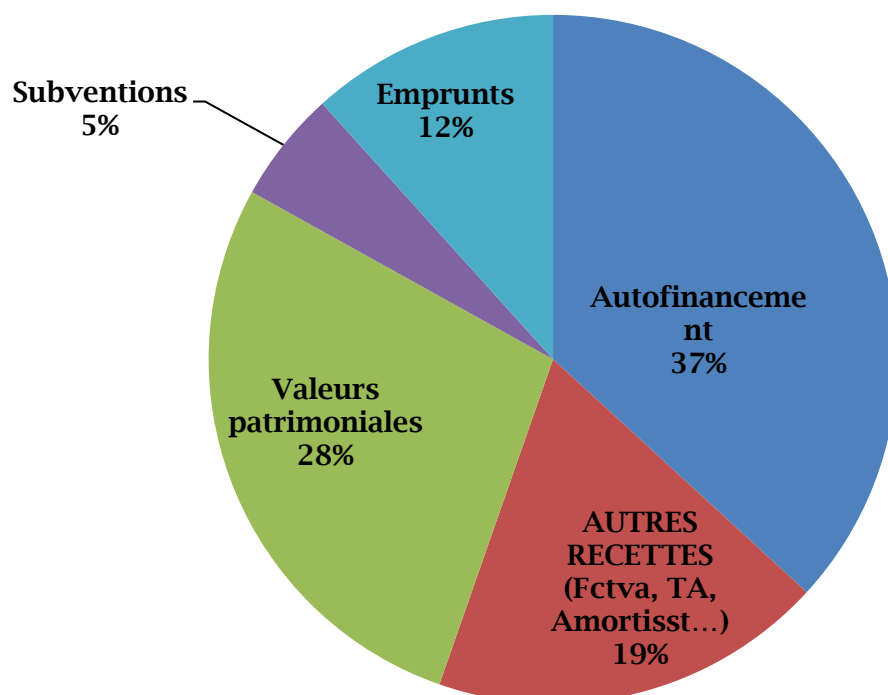
F- Recettes exceptionnelles 2020 (non cumulé dans la présentation graphique) :

Dans l'autofinancement n'est pas compris le montant cumulé des excédents d'investissements des budgets annexes eau et assainissement pour un montant de **916 071 €**;

Le tirage du montant du prêt renégocié soit **1 537 323 €**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019 :

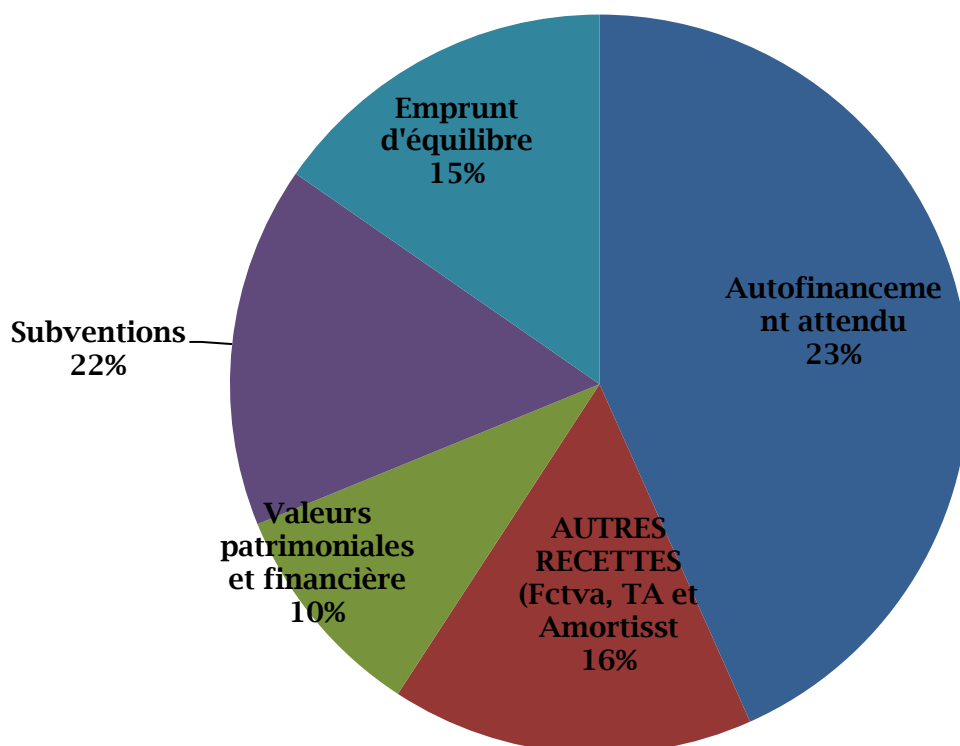
4 493 026,22 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020

(hors recettes exceptionnelles)

4 828 985€



opérat	LIBELLE	CA Prévision	RAR	Prop nouv	BP 2020
	CULTURE	28 892,86	431,32	38 800,00	39 231,32
202034	Construction grain de sel	21 135,36	431,32	32 800,00	33 231,32
202002	Matériel Grain de Sel (+informatique+ matériel son)	6 806,50		5 000,00	5 000,00
20203	Equipement école de musique	951,00		1 000,00	1 000,00
	SPORTS VIE ASSOCIATIVE VIE DES QUARTIERS	106 581,91	74 588,31	349 222,00	423 810,31
202035	Entretien des équipements sportifs	15 428,00		35 554,00	35 554,00
201733	Restructuration complexe le Derf	30 009,80	59 920,00	190 080,00	250 000,00
202036	Réhabilitaiton du terrain C LE DERF			100 000,00	100 000,00
201802	Réfection salle des fêtes	32 183,99	360,00		360,00
202004	Acquisition matériels association	10 743,60		13 886,00	13 886,00
202005	Installation jeux extérieurs	18 216,52	14 308,31	9 702,00	24 010,31
	ENFANCE JEUNESSE	38 493,13	4 187,98	17 000,00	21 187,98
202006	Equipement service jeunesse	884,94		500,00	500,00
202007	Mobiliers scolaires	550,00		2 500,00	2 500,00
202008	Restauration scolaire	1 543,58	2 872,80	2 000,00	4 872,80
202009	Informatisations des écoles	21 869,47	603,80	7 800,00	8 403,80
202010	Equipement Pédagogiques écoles	1 687,18	711,38	1 500,00	2 211,38
202011	Equipement services Petite enfance	1 099,00		2 700,00	2 700,00
	ENVIRONNEMENT	38 227,48	2 965,79	34 221,00	45 686,79
202012	Mobiliers urbains et RIS centre bourg	10 580,26		7 221,00	7 221,00
202013	Cimetière Extension Ossuaire			10 000,00	10 000,00
202032	acquisition columbarium				8 500,00
202014	étude de sol en prévision extension cimetière			5 000,00	5 000,00
202015	Mise en valeur sentiers patrimoniaux	4 533,00		4 000,00	4 000,00
202016	Achats de plants et arbustes et aménagt espaces verts	8 998,02		8 000,00	8 000,00
201828	Piste cyclable jonction croix neuve et falguérec		2 040,00		2 040,00
201903	Travaux hydraulique Purgatoire	13 636,20	925,79		925,79
	URBANISME	1 007 390,76	0,00	760 000,00	760 000,00
201317	Participation Aménagement "cœur du Pouffanc"	780 000,00		600 000,00	600 000,00
202017	Etude aménagement Place Coffornic			10 000,00	10 000,00
202018	Révision du PLU			20 000,00	20 000,00
2764	Acquisition immobilière POULFANC	150 000,00		100 000,00	100 000,00
20219	Acquisitions foncières (batiments et terrains)	27 390,76		30 000,00	30 000,00
	BATIMENTS	642 897,28	456 925,26	130 404,00	587 329,26
202020	Mise en conformité AD'AP	40 870,75	633,16	11 000,00	11 633,16
201919	bâtiments scolaires	83 724,05	15 195,72	1 800,00	16 995,72
202021	Réfection sur bâtiments communaux	8 827,42	840,00	50 000,00	50 840,00
201832	Achat d'algéco	139 576,57	828,00		828,00
201830	Construction Maison des Habitants	7 200,00	12 396,00	12 604,00	25 000,00
201720	Maison du port "Ty Anna"	361 582,49	427 032,38	55 000,00	482 032,38
	VOIRIE	516 838,21	230 755,44	657 000,00	887 755,44
202022	Acquisition signalétique -	19 504,82	609,00	8 500,00	9 109,00
202023	Panneaux signalisation plans touristiques			20 000,00	20 000,00
202024	Panneaux électronique au Pouffanc			35 000,00	35 000,00
202025	Projet aménagement Barrac'h Place Tollence			10 000,00	10 000,00
202026	Sécurisation des poteaux à incendie			30 000,00	30 000,00
202027	Aménagt abords de Ti Anna			45 000,00	45 000,00
202028	Réhabilitation éclairage public	24 029,63	3 330,00	20 000,00	23 330,00
201933	Raccordement électrique Bézidel		5 726,90		5 726,90
202029	Réfection de la voirie	65 749,36	5 967,66	75 000,00	80 967,66
201932	Eau pluviale à CANO		46 524,00		46 524,00
202030	Voirie de Kerhuillieu rue de l'île de Stibiden			23 500,00	23 500,00
201935	Eau pluviale rue de Stibiden		3 120,00		3 120,00
201834	Piste Cyclable avenue Cousteau	52 514,22	6 119,73		6 119,73
201925	Piste cyclable Route de la croix neuve	66 500,84	2 014,47		2 014,47
201635	Voirie CARIEL	7 176,00	22 709,86	265 000,00	287 709,86
201635	Eau pluviale rue de Cariel			40 000,00	40 000,00
201331	voirie et accès pôle commercial Quai de Séné	27 864,78	11 431,40		11 431,40
201825	Maillage Piste cyclable rte de l'Hippodrome	12 357,42	1 080,00		1 080,00
201826	Aménagement rue des spatules voirie de Bézidel	199 873,03	98 382,42		98 382,42
201934	Ecran végétale av Mitterrand		15 000,00		15 000,00
201931	Viabilisation et aménagt parking du Purgatoire		8 740,00	25 000,00	33 740,00
202032	Aménagement venelle Rue du Verger			60 000,00	60 000,00
	DIVERS	57 603,96	501,91	53 800,00	54 301,91
202033	Véhicules	32 121,94		20 000,00	20 000,00
202038	Acquisition de matériels techniques	7 777,35		8 800,00	8 800,00
202001	Equipement services administratifs	17 704,67	501,91	25 000,00	25 501,91
	SOUS TOTAL Opérations	2 436 925,59	770 356,01	2 040 447,00	2 819 303,01

Au titre de l'exercice 2020,

L'objectif de la section de fonctionnement est de permettre une poursuite des organisations et des actions de promotions et de développement de l'accueil de la réserve.

Dans ce cadre, une création artistique est prévue pour mettre en valeur cet espace.

Il s'agit de poursuivre le travail pour la création d'excédent de fonctionnement permettant de revenir à court terme à un équilibre budgétaire global.

En section d'investissement, le conseil de gestion de la réserve doit réfléchir sur la prise en charge de travaux pour la création d'un tronçon de piste cyclable entre la Réserve et la Route de la Croix neuve. Une demande de subvention pourrait être envisagée auprès du FEADER au titre de la Réserve.

Au titre de l'exercice 2020,

Au mois d'avril, l'arrêté inter préfectoral a reconduit le nombre d'AOT à 544 emplacements dont 79 professionnels. Aussi, le service des ports optimise les emplacements des zones portuaires autour des cales surtout en période estivale afin d'accueillir plus de bateaux de plaisance. Ceci permet d'envisager les mêmes recettes de redevances.

En 2020, le bureau des ports de Séné intègre le nouveau bâtiment de Ti Anna, ce qui générera un coût d'équipement et d'entretien des locaux.

Afin de soutenir l'activité maritime pendant la crise sanitaire, la redevance de mouillages pour les professionnels sera réduite de 25 % sur l'année 2020, ce qui représente environ 5000 €.

Concernant les investissements 2020, le service prévoit :

- L'étude du désenvasement du port
- L'achat d'une moto pompe pour l'entretien des cales et le quai de la station de carburant
- Equipements du nouveau bureau des Ports